



## **M U N I C I P A L I T É D ' U P T O N**

### **AVIS PUBLIC**

#### **PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-300**

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

1. Le Conseil municipal a adopté à la séance du 5 juin 2018, le règlement numéro 2018-300 intitulé « Règlement numéro 2018-300 amendant le règlement numéro 2002-95 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ».
2. Ce règlement modifie ledit règlement sur les PIIA afin de préciser les critères d'implantation applicables à un projet de site d'entreposage ou de transbordement de matières dangereuses toxiques, combustibles ou explosives.
3. Le 14 août 2018, la M.R.C. d'Acton a délivré à la Municipalité d'Upton, un certificat à l'effet que le règlement ci-haut mentionné est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.
4. Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

**Donné à Upton, ce 20<sup>e</sup> jour du mois d'août 2018.**

Cynthia Bossé  
Directrice générale